

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

Vol. 3.

MONTREAL, 24 MAI 1842.

No. 27.

Les MÉLANGES ne paraîtront pas vendredi, à cause de la solennité de la Fête-Dieu qui nous empêchera de préparer notre numéro.

MÉMOIRE DU R. P. LACORDAIRE, SUR LE RÉTABLISSMENT DES DOMINICAINS, EN FRANCE. (1)

SCITE.

Quant à l'Élément d'action, c'est encore plus parfait, et nulle part on ne le trouvera plus grand et plus fort.

Quant à l'Élément d'action, qui est le troisième élément constitutif des ordres religieux, par ce côté-là, comme par tous les autres, ils rentrent dans le droit commun, et même encore davantage, s'il est possible. Dès que l'homme du monastère a franchi le seuil pour agir sur le monde, il rencontre à la porte les lois qui régissent les actes, les droits et les devoirs de tous. Veut-il prêcher, il a besoin du consentement de l'évêque. Veut-il enseigner la jeunesse dans les écoles, il doit établir sa capacité devant l'autorité chargée de la surveillance de l'enseignement. Veut-il labourer la terre de ses mains, il doit observer les réglemens de l'agriculture. La seule différence entre lui et les travailleurs ordinaires, c'est de faire plus et d'exiger moins.

(1) Voir le numéro du 6 courant.

Voilà aussi pourquoi les congrégations religieuses ne meurent pas, pourquoi elles sont encore revenues au milieu de nous ; or cela est digne de réflexion.

Rien n'a vécu qui n'ait été vrai, naturel, utile à quelque degré, mais rien ne renaît qui ne soit nécessaire, et qui n'ait en soi-même les conditions de l'immortalité. La mort est un assaut trop rude pour en revenir quand on n'est pas immortel. Et nous voilà revenus, nous, moines, religieux, frères et sœurs de tout nom : nous couvrons ce sol d'où nous fûmes chassés il y a quarante ans par un siècle admirablement puissant en ruines, qui après avoir enfanté pour les faire les plus beaux génies du monde, enfanta pour les défendre tant d'illustres capitaines. Ça été vainement : rien n'a pu prévaloir contre la force de la nécessité. Nous voilà revenus, comme la moisson couvre un champ que la charrue a bouleversé, et où le vent du ciel a jeté la semence. Nous ne le disons pas avec orgueil : l'orgueil n'est pas le sentiment du voyageur qui est de retour dans sa patrie, et qui frappe à la porte pour demander du secours. Nous voilà revenus, parce que nous sommes les premiers vaincus par la vie qui est en nous ; nous sommes innocens de notre immortalité, comme le gland qui croît au pied d'un vieux chêne mort est innocent de la sève qui le pousse vers le ciel. Ce n'est ni l'or ni l'argent qui nous ont ressuscités, mais une germination spirituelle déposée dans le monde par la main du Créateur, et qui est aussi indestructible que la germination naturelle. Ce n'est ni la faveur du gouvernement ni celle de l'opinion qui ont protégé notre existence, mais une force secrète qui soutient tout ce qui est vrai.

Et nous le demandons à ceux là même que notre présence étonne ou irrite : est-il juste, dans un pays où la liberté individuelle est un principe, de poursuivre un genre de vie qui ne fait de mal à personne, et qui est tellement propre à l'humanité, que les chances les plus dures ne l'empêchent pas de se reproduire ? Est-il juste, dans un pays où la propriété et le domicile sont sacrés, d'arracher de chez eux, par la violence, des gens qui y vivent en paix, sans offenser qui que ce soit ? Est-il juste, dans un pays où la liberté de conscience a été achetée par le sang, de proscrire toute une race d'hommes parce qu'ils font un acte de foi qu'on appelle vœu ? Est-il juste, dans un pays où l'idée de la fraternité universelle domine tous les esprits généreux, de repousser de saintes républiques où l'on se consacre à la pauvreté et à la chasteté par un amour immense d'égalité avec les petits ? Est-il juste, dans un pays où l'élection et la loi sont la base de l'obéissance civile, de flétrir des corps constitués par une élection plus large et une loi plus protectrice ? Est-il juste, dans un pays où tout le monde est admissible aux fonctions sociales, de les interdire à des citoyens qui n'ont d'autre tort que d'apporter dans la concurrence générale un plus grand esprit de sacrifice ? Nous le demandons au ciel et à la terre : tout cela est-il juste, et n'est-ce pas créer par nous une classe de parias ?

A ceux qui diraient que l'on ne proscrie les ordres religieux que parce qu'on ne veut pas du progrès des idées religieuses qu'ils représentent, M. Lacordaire répond que ce ne sont pas là les idées de la

France, mais seulement de quelques hommes qui ne connaissent ni l'histoire passée, ni les intérêts présents, ni les destinées futures de notre patrie. La France est essentiellement catholique. Pour le prouver, M. Lacordaire passe en revue son histoire qui est celle des victoires du catholicisme sur l'erreur ; il continue :

C'est le peuple Français qui, au 16^e. siècle, quand l'Église craquait de toutes parts se jeta entre l'Angleterre et l'Allemagne devenues infidèles, et arrêta par sa masse toute-puissante le débordement du scepticisme et de la servitude : c'est lui, enfin, qui, durant ces quarante années, malgré tant de violences exercées en son nom sur l'Église, a sauvé sa foi contre l'atteinte universelle. La France est catholique par la triple force de son histoire, de son esprit de dévouement, et de la clarté de son génie : elle ne cessera de l'être qu'au tombeau. Mais en même tems la France est un pays de liberté, c'est-à-dire, un pays où selon l'expression de Bossuet, il a toujours existé *certaines lois fondamentales contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi*. On sent dans la poitrine de ce peuple, à quelque époque qu'on la touche, le battement de cœur du Germain, né et grandi dans les forêts. Espérer qu'il perdra ce caractère primitif, c'est espérer sa mort. Tant qu'un peu de sang français subsistera, la justice aura sur la terre un soldat armé. Que conclure de ces deux principes fondamentaux de la nationalité française, sinon qu'ils doivent s'unir et se perfectionner l'un par l'autre ? Que conclure encore, sinon que leur lutte obstinée dans sa source même l'existence du pays ?

Sans doute il y a quelquefois entre l'État et l'Église des conflits ; mais il ne faut pas que l'État veuille seul l'emporter, il faut qu'il y ait transaction ; or il est facile de voir que l'Église est toujours venue au secours de la liberté. Ce qui s'est passé en 89, sous Bonaparte, et en 1830, le prouve : il est vrai qu'elle en a été mal récompensée. M. Lacordaire finit ainsi ce chapitre :

Les Frères Prêcheurs ont un droit particulier à la tolérance du pays : car ils ont donné à la France une de ses belles provinces, le Dauphiné. Humbert, qui en fut le dernier prince, la céda à Philippe de Valois, la veille du jour où il prit l'habit de St. Dominique. Nous demandons aujourd'hui, en échange, quelques pieds de terre française pour y vivre en paix.

Le II^e chapitre porte pour titre : *Idee générale de l'ordre des Frères Prêcheurs et des raisons de le rétablir en France.*

L'Église enseignante, sous le rapport de la hiérarchie qui gouverne le corps des chrétiens a besoin de trois sortes de personnes : les apôtres, les pasteurs, les docteurs.

C'est ainsi qu'eut lieu dans l'Église catholique la division des trois grandes branches de l'enseignement. Les évêques, avec leur clerge, demeurèrent chargés de l'enseignement pastoral et de toutes les fonctions qui s'y rattachent : les ordres religieux devinrent les ministres ordinaires de l'apostolat et de la science divine sous la juridiction de l'épiscopat. Aux Frères Prêcheurs se joignirent bientôt les Frères Mineurs de Saint-François, que suivirent plus tard d'autres congrégations, selon les tems et les besoins. L'histoire a raconté leurs

travaux. Des hérésies formidables s'élevèrent, des mondes nouveaux se découvrirent ; mais, dans les régions de la pensée comme sur les flots de la mer, nul navigateur ne put aller si loin que le dévouement ou la doctrine des ordres religieux. Tous les rivages ont gardé la trace de leur sang, et tous les échos le son de leur voix. L'Indien, poursuivi comme une bête fauve, a trouvé un asile sous leur froc ; le nègre a encore sur son cou la marque de leurs embrassemens ; le Japonais et le Chinois, séparés du reste la terre par la coutume et l'orgueil encore plus que par le chemin, se sont assis pour entendre ces merveilleux étrangers : le Gange les a vus communiquer aux parias la sagesse divine ; les ruines de Babylone leur ont prêté une pierre pour se reposer et songer un moment en s'essuyant le front, aux jours anciens. Quels sables ou quelles forêts les ont ignorés ? Quelle langue est-ce qu'ils n'ont pas parlée ? Quelle plaie de l'âme ou du corps n'a senti leur main ? Et pendant qu'ils faisaient et refaisaient le tour du monde sous tous les pavillons, leurs frères portaient la parole dans les conciles et sur les places publiques de l'Europe ; ils écrivaient de Dieu, en mêlant le génie des Pères de l'Eglise à celui d'Aristote et de Platon, le pinceau à la plume, le ciseau du sculpteur au compas de l'architecte, élevant sous toutes les formes ces fameuses *sommes théologiques*, diverses par leurs matériaux, uniques par la pensée, que notre siècle se reprend à estimer et à aimer. De quelque côté que l'on regarde, les ordres religieux ont rempli de leur action les six derniers siècles de l'Eglise. et sauvé sa puissance en butte à des événemens que l'épiscopat tout seul n'aurait pas conjurés.

Or, M. Lacordaire fait observer à bon droit que si jamais il a existé le besoin et la nécessité d'un ordre qui vienne au secours des évêques et des pasteurs ordinaires, d'un ordre qui puisse former et diriger les talens nouveaux qui percent dans le sacerdoce, c'est assurément à notre époque. Il compare les deux carrières des jeunes ecclésiastiques séculiers et réguliers, et il conclut en faveur de ceux-ci par ces paroles :

Combien mène une autre vie le jeune homme sincère qui a donné à Dieu dans un ordre religieux son cœur et son talent ! Il est pauvre, mais la pauvreté le met à l'abri de la misère. La misère est un châtement, la pauvreté une bénédiction. Il est soumis à une règle assez dure pour le corps, mais il acquiert en revanche une grande liberté d'esprit. Il a des maîtres qui l'ont précédé dans la carrière, et qui ne sont point ses rivaux. Il paraît à tems, lorsque sa pensée est mûrie sans avoir encore perdu la surabondance de la jeunesse. Ses revers sont consolés ; ses succès préservés de l'orgueil qui flétrit toute gloire. Il coule comme un fleuve qui aime ses rives, et qui n'est point inquiet de son cours. Que de fois dans les rudes années qui viennent de s'écouler pour nous, nous avons habité en désir ces fortresses paisibles, qui ont calmé tant de passions et protégé tant de vices ! Aujourd'hui que nous avons passé l'âge des tempêtes, c'est moins à nous qu'aux autres que nous voulons préparer un asile. Notre existence est faite, nous avons touché le rivage : ceux que nous laissons en pleine mer sous des vents moins favorables que les nôtres, ceux-là comprendront nos vœux, et peut-être y répondront.

M. Lacordaire explique ensuite en peu de mots et avec une hauteur de vues et une humilité peu communes, pourquoi il a fait choix de l'ordre des Frères Prêcheurs, pourquoi il n'a pas établi lui-même un ordre nouveau ; écoutons religieusement ces paroles de notre frère dans sa détermination suprême.

Si l'on demande pourquoi nous avons choisi de préférence l'ordre des Frères-Prêcheurs, nous répondrons que c'est celui qui va le mieux à notre nature, à notre esprit, à notre but : à notre nature, par son gouvernement ; à notre esprit, par ses doctrines ; à notre but, par ses moyens d'action, qui sont principalement la prédication et la science divine. Nous n'entendons pas, du reste, faire de ce choix un reproche à aucun autre ordre ; nous les estimons tous, et avons présente cette lettre du pape Clément IV à un chevalier qui l'avait consulté pour savoir s'il devait prendre l'habit des Frères Prêcheurs ou celui des Frères Mineurs : “ Que vous embrassiez celui-ci ou celui-là, vous prendrez la voie étroite, et vous entrerez par la petite porte dans la terre du miel et de l'espace. Pesez donc attentivement, examinez avec soin quel est celui qui plaît le mieux à votre esprit, et où vous espérez mieux faire, et attachez-vous à lui de manière à ne pas retirer votre amour à l'autre. Car le Frère Prêcheur qui n'aime pas les Mineurs est exécrable, et le Frère Mineur qui hait et méprise l'ordre des Prêcheurs est exécrable et damnable.”

Ces sentiments du pape Clément IV sont les nôtres. Nous avons choisi l'ordre qui *plaît le mieux à notre esprit et où nous espérons mieux faire*, sans retirer à aucun l'amour et le respect que nous devons à tous.

On nous demandera peut-être encore pourquoi nous avons préféré rétablir un ordre ancien plutôt que d'en fonder un nouveau. Nous répondrons deux choses : premièrement, la grâce d'être fondateur d'ordre est la plus rare que Dieu accorde à ses saints, et nous ne l'avons pas reçue. En second lieu, si Dieu nous accordait la puissance de créer un ordre religieux, nous sommes sûr qu'après beaucoup de réflexions nous ne découvririons rien de plus nouveau, de plus adapté à notre temps et à ses besoins, que la règle de St. Dominique. Elle n'a d'ancien que son histoire, et nous ne verrions pas la nécessité de nous mettre l'esprit à la torture pour le seul plaisir de dater d'hier. St. Dominique, St. François d'Assise et St. Ignace, en appliquant l'institut religieux à la propagation de l'Évangile par l'enseignement, ont épuisé toutes les combinaisons fondamentales de cette transformation. On changera les habits et les noms, on ne changera pas la nature réelle de ces trois fameuses sociétés. Si l'histoire des Frères Prêcheurs est sujette à des objections dans l'esprit de nos contemporains, il en est de même de l'histoire générale de l'Église. Il suffit de traverser deux époques pour être atteint par ces sortes d'objections, et ce qui ne dure pas demandera toujours compte à ce qui dure d'une foule de choses auxquelles la meilleure réponse sera de continuer à durer. Car on ne continue à durer que par des modifications sourdes qui laissent le passé dans le passé, et vont à l'avenir par l'harmonie avec le présent. Il en est de l'Église et des ordres religieux comme de tous les corps vivants, qui conservent une immuable identité, tout en subissant, par le progrès même de la vie, un mouvement qui les renouvelle sans cesse. L'Église d'aujourd'hui est identique-

ment la même que celle du moyen-âge, par sa hiérarchie, ses dogmes, son culte, sa morale ; cependant quelle différence ! Il en est de même des ordres religieux, et, en particulier, de l'ordre des Frères Prêcheurs : objecter le passé à qui qu'il soit, c'est objecter à l'homme son berceau, la vie à la vie.

(La fin au prochain numéro.)

L'ÉVÊQUE ALEXANDRE A JÉRUSALEM.

Nous extrayons de divers numéros de *l'Univers* les lignes suivantes :

Depuis le jour où les disciples du Sauveur ont annoncé à haute voix dans Jérusalem la résurrection de leur Maître, posant ainsi les fondemens de cette prédication qui doit s'étendre aux confins les plus reculés du monde ; depuis ce jour à jamais heureux, la ville de la paix, Jérusalem, tombeau des patriarches, des prophètes, et berceau des apôtres, a subi constamment le joug de la conquête. Romains, Persans, Arabes, Ottomans, se sont disputé cette illustre cité. Jérusalem ayant perdu, par ses crimes, le privilège de n'incliner son front que sous la royauté de Dieu, se courbe sous le glaive du barbare, se relève un instant sous l'abri de la croix ; puis, retombant dans ses ignominies, devient enfin comme une esclave dont on trafique sans la consulter.

Toutefois, quelques époques de cette histoire lamentable ne sont pas sans gloire. Hélène et Constantin, Héraclius, Godefroi de Bouillon et ses successeurs lui rendent par intervalles un éclat qui la console. De nos jours, une ère nouvelle, si nous en croyons quelques pronostics, se prépare pour la ville sainte. L'Angleterre y fait entrer un de ses représentans ; un évêque anglican, ministre de la politique de son pays, s'y fait recevoir avec pompe ; un nouveau dominateur semble prendre possession de ses ruines et de ses souvenirs. Tous sont d'accord pour reconnaître le vrai caractère de cet événement : on voit un puissant empire étendre son ambition sur les contrées où vécut et mourut le Rédempteur ; ce n'est point le règne de Jésus-Christ qui s'inaugure glorieux et triomphant dans les murs dont la barbarie l'a chassé. Si la foi cheminait dans le cortège de l'évêque, elle y marchait obscure et ignorée ; l'orgueil d'une patrie florissante marchait en tête ; enfin si dans ce jour où Mgr. Alexandre franchit le seuil de Jérusalem, le bruit du canon grondait pour célébrer une des fêtes de Mahomet, ce pouvait être un signal funèbre pour la puissance ottomane : mais était-ce bien un chant de victoire pour les futures conquêtes de la foi ? L'on en peut douter, et toutefois, si nous l'espérons, c'est que l'avenir recèle toujours des miracles.

Une aimable compagne et de jeunes enfans étaient, dit-on, portés avec honneur dans le cortège du prélat britannique !

Si je voyais, près d'un évêque, marcher la croix, signe du sacrifice et étendard de la vraie civilisation des cœurs : si les serviteurs de l'autel formaient seuls sa famille et son cortège ; si l'on se pressait sur ses pas pour recevoir ou l'onction sainte ou sa bénédiction ; enfin, si ce prélat, marchant aux conquêtes de la vérité et de la charité, répandait l'Évangile dans cette langue qui, n'étant plus d'aucun pays du monde, est de tous les pays ; qui, n'étant plus de notre âge, est consacrée par cette antique majesté que tous les âges s'efforcent d'imiter et d'atteindre, alors, entraîné sur les pas de cet envoyé

divin, nous battrions aussi des mains ; et comme autrefois une femme de la Judée, sur les pas de celui qui répandait la nouvelle du salut, nous pourrions nous écrier : “ Heureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont donné le lait ! ” Peu nous importerait alors qu’il fut un enfant d’Albion, un fils de l’Espagne, ou qu’il fût né dans le pays qui se glorifie du nom de France. Nous bénirions en lui le missionnaire de la liberté et de la charité.

Mais Jérusalem a depuis longtemps son évêque. Le Gardien du saint Sépulchre est investi de tous les droits de l’apostolat. L’évêque anglican n’apporte point dans les murs de la cité sainte un honneur qui leur manque ; il y porte seulement le témoignage des dissensions qui ont brisé l’unité chrétienne et déchiré le sein de l’Église. Le successeur du premier évêque Jacques le Mineur, réside encore près de la montagne de Sion ; pourquoi l’Angleterre vient-elle à ses côtés faire briller l’orgueil d’une mitre étrangère ? Lorsque les disciples et les apôtres conquièrent le monde, il marchaient avec Jésus-Christ. Le missionnaire apostolique porte encore avec lui cette divine présence de son Sauveur. Il s’entretient sans cesse avec ce compagnon, et lui dit comme une illustre épouse parlait par la bouche d’Homère : “ Vous êtes mon père, vous êtes ma mère, vous êtes mes frères et mes sœurs ; ” ma patrie est partout où vous êtes ; ma famille c’est vous ; ma vie c’est vous, et ma mort c’est vous encore. Allons partout où vous entraînez votre amour pour les hommes.

Tandis que les évêques anglicans bâtiront sur la montagne de Sion une maison de pierre, d’autres évêques continueront d’édifier la cité vivante. Que dis-je ? Sion vit encore sous le linceul dont la couvre la tyrannie des Musulmans ; là, sous la conduite de l’humble pasteur que nous avons nommé, des chrétiens adorent à chaque instant leur Sauveur, présent dans les lieux mêmes où il vécut, souffrit, mourut, pour les sauver. Des églises catholiques et des lieux catholiques restent près du sacré tombeau pour y perpétuer l’adoration qui réjouit Dieu, qui purifie la terre, et continue le salut du genre humain. Quelques chrétiens de plus viennent là, murmurant de froides prières ; puissent-ils un jour reconnaître en ces lieux la présence de celui qu’ils ne connaissent pas même là où il apparut aux regards mortels !

Tandis que Mgr. Alexandre entrait à Jérusalem, un évêque espagnol marchait vers l’exil et traversait, aux bords opposés de la Méditerranée, les mêmes flots que le vaisseau britannique venait de sillonner, portant l’évêque anglican aux rives de la Palestine. Mgr. l’évêque de Calahorra, exilé pour la foi, arrivait à Valence ; un peuple catholique, depuis longtemps privé de pasteur, accourait sur ses pas, lui demandant cette divine force qui est confiée aux mains apostoliques ; l’impiété refusait même cette consolation à la charité du pasteur et à la piété du troupeau. Ainsi s’éloignait, sans murmurer, cet évêque persécuté ; peut-être était-il chassé de son pays par la sourde influence de ceux qui envoient, en grande pompe, leurs prélats s’emparer d’une rive étrangère.

— Le primat d’Angleterre ne se décourage pas. La mystification essayée à Jérusalem par son missionnaire Alexandre, loin de tempérer le zèle de mi-

lord Howley pour la propagande anglicane, paraît lui fournir au contraire un nouveau stimulant. Peu importe à l'archevêque de Cantorbery que le *Sun* signale le ridicule de la tentative qui vient d'échouer en Syrie, que le *Times* blâme le ministère d'avoir sanctionné une intrigue concertée entre le roi de Prusse et certains prélats anglicans. Milord Howley répond à toutes ces remontrances, en disant au *Sun* : " Vous voulez que sir Robert Peel rappelle l'évêque Alexandre et détruise le premier fruit de l'heureuse union qui s'est accomplie entre l'Eglise anglicane et le protestantisme allemand ; vous poussez ainsi le pouvoir civil à porter atteinte à mes prérogatives ; halte là ! Je saurai vous prouver ma puissance : pour cela, je vais ériger un évêché à Malte ; et, si le *Times* n'en est pas satisfait, ses doléances ne sont pas à leur terme, car je prends actuellement des mesures pour envoyer des évêques au Nouveau-Brunswick, au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan et à la Terre de Van-Diëmen (1). Je me fais fort, en outre, d'obtenir pour exécuter toutes ces entreprises, la sanction du gouvernement. "

Le langage que nous prêtons ici au primat d'Angleterre peint avec exactitude la disposition d'esprit où se trouve le prélat. Le blâme général exprimé par l'opinion publique contre l'établissement anglican de Jérusalem, la sévère critique de la presse, et surtout la hardiesse avec laquelle la majeure partie du clergé anglican a réprouvé cette mesure, ont excité le courroux de Monseigneur, qui est en ce moment fort peu disposé à mettre à profit les conseils qu'on lui donne.

Le *Times* et le *Sun* ont demandé le rappel de l'évêque Alexandre ; le lendemain, le *Globe* annonçait avec fanfare la prochaine nomination d'un nouvel évêque anglican qui serait envoyé à Malte. Peu importe l'échec subi à Jérusalem ; l'anglicanisme s'en va chercher fortune ailleurs.

Il était impossible après quelques semaines de réflexion, et surtout après le début de M. Alexandre, que l'Angleterre elle-même ne rît pas de la bouffonnerie de son entreprise.

Qu'est-ce en effet qu'un évêque de l'Eglise protestante d'Angleterre et d'Irlande intronisé à Jérusalem, en vertu d'une ordonnance de S. M. la reine Victoria, ordonnance qui soumet la Syrie, la Chaldée, l'Egypte et l'Abyssinie à la juridiction du nouveau prélat ? On conçoit que le parlement anglais ordonne la consécration des évêques anglicans, et que la reine fixe les limites de leur juridiction quand cette juridiction doit s'exercer dans ses royaumes. Mais quels droits ont le parlement et la reine d'Angleterre sur des contrées où ils ne possèdent pas un pouce de terrain ?

L'archevêque de Cantorbery pourrait-il nous expliquer comment un primat d'Angleterre, dont la juridiction s'étend jusqu'aux limites de l'île et pas au-delà, qui, comme primat, n'a aucun pouvoir même sur l'Irlande et l'Ecosse, et qui, comme évêque, n'a pas à se mêler de ce qui se passe dans les

(1) Le dimanche des Rameaux, conformément à la lettre pastorale publiée à cet effet par l'évêque anglican de Londres, une quête générale a été faite dans toutes les paroisses du diocèse au profit des évêchés coloniaux qui vont être établis. Le 28 mars, le comité attendait encore les versements de deux cents églises, et le montant des sommes qu'il avait reçues s'élevait déjà à 160,000 fr. Parmi les offrandes faites à la chapelle de Portman, on a trouvé une broche en diamans de la valeur de 4,000 fr., enveloppée dans les versets 21-22 du trente-cinquième chapitre de l'Exode.

dioçèses limitrophes à celui de Cantorbéry, peut déléguer des évêques et avoir des suffragans dans les pays étrangers ? Si nous ne nous trompons, l'Eglise anglicane n'a pas rejeté ce principe, qu'un évêque n'a sur un dioçèse de droit de juridiction qu'autant que ce droit lui est conféré par l'autorité supérieure. Or l'autorité supérieure ne peut donner que ce qu'elle a, et nous demandons par qui et comment un droit de juridiction a été donné au primat d'Angleterre sur les Eglises d'Orient ? Ce titre de primat d'Angleterre n'exclut-il pas d'ailleurs par lui-même toute prétention à une juridiction au-delà des limites de l'Angleterre ? La Porte Ottomane avait donc pour elle le droit et la raison, en refusant de reconnaître l'évêque anglican ; elle ne pouvait voir en lui, comme elle l'a parfaitement compris, qu'un simple particulier.

Nous pourrions pousser plus loin ces considérations, si la presse anglaise n'était aujourd'hui à peu près unanime à confesser que l'Angleterre, en envoyant un évêque à Jérusalem, s'est exposée à tout le ridicule dont il plairait à la France de la couvrir. Cet aveu doit nous suffire. Laissons M. Alexandre jouir en paix des larges revenus que lui font la cassette du roi de Prusse et le gouvernement anglais. S'il échoue dans sa mission religieuse, il trouvera dans les douceurs du ménage une compensation à la stérilité de ses travaux apostoliques ; Mme. Alexandre, que le *Times* appelle l'évêquesse de Jérusalem, aura soin de multiplier le troupeau épiscopal.

Arrivons à l'évêché anglican de Malte. La question est beaucoup plus simple qu'à Jérusalem ; nous touchons ici à une colonie anglaise. Il nous faut bon gré mal gré admettre que le parlement et la reine ont le droit de faire consacrer un sujet anglais quelconque pour déléguer ensuite, conformément aux lois du royaume. Ce droit, nous voulons bien le supposer, mais nous ferons pourtant observer à milord Howley et à sir Robert Peel qu'il y a à Malte un évêque catholique romain qui, en vertu des droits de la population de l'île, est reconnu par le gouvernement anglais. L'arrivée d'un autre Alexandre à Malte pourrait bien tourner encore à la confusion de l'Eglise protestante d'Angleterre, si ses représentans n'agissaient pas dans cette circonstance avec plus de sagesse que dans l'affaire de Jérusalem. Nous voulons bien croire que le nouvel apôtre laissera derrière lui sa femme et ses enfans, il pourra même se passer de cavalcade en faisant son entrée à Malte. Mais toutes les précautions ne sauraient se borner là : la présence d'un évêque catholique rend très-délicate la position du prélat anglican ; et nous engageons fortement les représentans de l'Eglise et du gouvernement d'Angleterre à écouter les sages conseils que donnent sur cette question, des amis dont la science égale le dévouement : nous voulons parler des professeurs de l'Université anglicane d'Oxford. Le projet d'établir un évêché à Malte inspire à un des disciples du docteur Pusey des réflexions qui trouvent ici leur place, et qui méritent de fixer l'attention sérieuse du primat d'Angleterre et du gouvernement anglais.

Nous lisons sur ce sujet dans le *British Critic* :

... " Ce n'est pas sans crainte, avouons-le, que nous voyons un évêque anglican partir pour Malte ; nous ne saurions considérer avec calme les conséquences d'une pareille entreprise.

D'abord, nous serions affligés de voir un évêque anglican aller à Malte en qualité de protestant ou de missionnaire, dans le but d'entretenir et de répandre le mépris pour l'antiquité catholique et l'autorité ecclésiastique, ou encore afin d'ébranler, dans l'allégresse que doivent à leurs pasteurs légitimes, les membres des Églises de la Méditerranée. Nous ne pouvons supporter l'idée que cette nomination sera l'inauguration d'un système qui encouragerait et perpétuerait dans ces contrées lointaines, les pensées vulgaires et étroites, les habitudes irrévérentieuses qui heureusement déclinent tous les jours parmi nous, à mesure que se répandent les vieux principes de l'Église.

On prétend qu'il a été suggéré au gouvernement de donner à notre prélat de la Méditerranée le titre d'évêque de Malte ou de Valette (1), quoiqu'en réalité, il ne soit destiné ni à occuper un siège épiscopal dans cette île, ni à exercer aucune juridiction spirituelle sur le clergé ou la population du diocèse ; mais qu'il va simplement gouverner, sous l'autorité du métropolitain de Cantorbéry, les membres de notre Église anglicane, qui résident dans la Méditerranée.

« Si tel est, en réalité, l'arrangement projeté, on est naturellement porté à se demander pourquoi l'on donnerait ainsi à notre prélat anglican l'apparence d'un intrus schismatique, s'il n'est pas envoyé comme tel ? Pourquoi se présenterait-il comme prétendant à un siège épiscopal, ou même à une partie d'un siège qui est déjà légitimement occupé et sur lequel nos prélats anglais n'ont pas et ne peuvent avoir l'ombre d'un droit. Et même politiquement parlant, pour prendre la question d'aussi bas que possible, cette mesure ne paraît-elle pas complètement absurde ? L'évêque catholique romain de Malte est nommé par l'Angleterre : il est traité, comme haut fonctionnaire, avec toutes les marques de respect dues à sa position, et il a, *ex officio*, le droit de siéger dans le conseil du gouvernement. Se proposer d'accorder les mêmes honneurs à sa *doublure* anglicane serait chose ridicule ; et refuser à l'évêque anglican les honneurs rendus au diocésain romain de Malte, ce serait rendre la position du premier fort humiliante.

« Un évêque anglican résidant à Malte, mais qui, par son titre, ne réclamerait aucune autorité diocésaine sur l'île, serait regardé comme un ecclésiastique élevé en dignité, et tout se passerait avec lui comme avec l'évêque catholique romain *in partibus* de Larada, chanoine de la cathédrale de Malte. On éviterait ainsi toute collision avec l'évêque diocésain de l'île touchant ses privilèges et ses prérogatives.

« Espérons que notre Église ne commencera pas ses travaux dans la Méditerranée en élevant autel contre autel ; mais que le futur évêque, en se rendant à Malte avec un titre qui le fera distinguer comme le représentant de la prélature anglaise, saura prouver aux communions jalouses dont il sera entouré, qu'il n'est envoyé ni pour mettre le schisme dans leur sein, ni pour usurper leurs sièges épiscopaux, ni pour s'en créer un à leur détriment. Que notre évêque se borne à exercer les fonctions épiscopales pour le bien des habitans anglais, qui, par suite des malheureuses divisions de l'Église, ne partagent pas les privilèges religieux des populations au milieu desquelles ils vivent.

(1) Valette est la résidence du gouvernement.

En suivant cette règle de conduite, les communions dont nous sommes séparés arriveront graduellement à reconnaître que nous ne désirons pas leur ravir leurs enfans pour nous les attacher, mais que notre ardent désir est de ne former qu'un avec elles, désir que nous voudrions réaliser, non en réformant leurs propres constitutions d'après la nôtre, mais en les invitant à s'unir à nous dans l'œuvre de réformer l'Église catholique d'après les principes de l'antiquité catholique (1).”

— Toutes les idées de bon sens et de bienséance se sont soulevées en Europe contre l'installation de l'évêque Alexandre et contre les circonstances qui ont accompagné cette installation. Voici à présent qu'un journal de Londres, le *Sun* fait la même justice de cette nouvelle énormité de la politique anglaise. On lit dans cette feuille :

“Les journaux français ont appris avec infiniment de plaisir que l'évêque Alexandre était impopulaire à Jérusalem, et que la Porte-Ottomane avait refusé de le reconnaître comme évêque. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre à cet égard. En envoyant un évêque à Jérusalem, où il n'y a aucune congrégation protestante, aucun édifice pour le culte protestant, nous nous sommes rendus ridicules. Quoi de plus absurde que d'envoyer à Jérusalem un évêque avec sa femme et ses enfans pour convertir les populations de la Syrie ? Les habitans de la Syrie ne devaient-ils pas éprouver un sentiment de dégoût en voyant entrer dans leur ville un évêque précédé d'une cavalcade juive, de sa femme enceinte et d'une troupe de petits enfans ? Nous considérons cette affaire comme ayant pleinement avorté, et comme l'évêque Alexandre est un homme aimable, spirituel, nous croyons que le meilleur parti que sir Robert Peel ait à prendre c'est de le rappeler. Son début prouve qu'il n'a pas les qualités requises pour réussir dans la tâche qu'il a entreprise, quelque étendues que soient d'ailleurs ses études sur les langues orientales. S'il avait laissé en Angleterre sa femme enceinte et pris sa Bible, il aurait prouvé qu'il savait ménager les préjugés des populations de la Syrie. Mais en visant à la couronne du martyre, il a manqué un des principaux buts de sa mission, qui était de rendre l'Église anglicane populaire en Palestine.”

— On écrit de Constantinople à *l'Univers*, que l'ambassade française a consulté tous les chefs du culte catholique des différens rites dans l'empire ottoman sur les inconvéniens et les dangers de l'érection d'un évêché anglican à Jérusalem. Tous ont répondu qu'ils étaient sans aucune inquiétude, bien convaincus que cet apostolat anglo-prussien ne servirait qu'à fortifier l'influence catholique, et à couvrir de ridicule dans tout l'Orient cette tentative de la politique protestante.

— Voici, d'après les feuilles publiques, comment est composé le sceau de l'évêque évangélique de Jérusalem : sur l'écusson de droite, un lion debout tenant un drapeau et la devise hébraïque *Juda* ; sur l'écusson de gauche, les armes de Prusse et d'Angleterre, marquées d'une étoile ; au-dessous se trouve une colombe avec la branche d'olivier et la devise en texte hébreu : *Paix sur Jérusalem*.

(1) British critic. *The Anglican Church in the Mediterranean.*

ASILE DE LA PROVIDENCE.—Nous avons un devoir à remplir vis-à-vis et au nom de nos concitoyens, c'est de témoigner au public charitable de cette ville la reconnaissance qu'il mérite en cette circonstance plus que jamais. Le produit du bazar et des autres aumônes a dépassé toute prévision. Il faut reconnaître, dans le succès obtenu jusqu'ici, une protection providentielle. Car les années de pénurie et la saison où nous sommes semblaient devoir être un obstacle à l'abondance des aumônes ; et voilà qu'on obtient des résultats plus favorables qu'aux temps de prospérité et aux époques d'abondance. Dieu le voulut sans doute ainsi, pour que la charité se montrât plus entière et plus indépendante des calculs humains. Mais aussi on vit de ces merveilles de charité qu'on croyait ne plus pouvoir admirer que dans les livres qui en perpétuent le souvenir : on vit plusieurs dames se dépouiller de leurs bijoux les plus précieux, jalouses de donner en secret à la pauvreté souffrante, dans cette fête de charité, des parures qui avaient brillé d'un profane éclat dans le monde ; tandis qu'un grand nombre d'autres préparaient de leurs mains infatigables les riches ouvrages qui leur font tant d'honneur, et que tout le monde admirait. Quand une ville sait ainsi comprendre la charité, quand ses nobles dames savent faire revivre ainsi les temps héroïques de St. Vincent de Paul, on doit être fier d'appartenir à cette ville, à ce pays, et l'on ne doit plus désespérer du succès de ses œuvres. Reconnaisance donc à ces zélées Directrices qui n'ont compté ni le tems, ni la fatigue, ni les soins, ni les inquiétudes qu'apportait nécessairement la bonne œuvre ! Le succès obtenu est déjà une récompense ; mais c'est aussi un honorable témoignage de la sympathie qu'elles ont trouvée dans tous les cœurs généreux. Reconnaisance aux nombreux bienfaiteurs, aux ingénieuses bienfaitrices de l'œuvre ; reconnaisance à tous, car tous presque ont voulu apporter leur aumône aux pieds de la divine Charité !

ORDINATION.—Samedi dernier Mgr. de Toronto fit dans l'église paroissiale une ordination de 4 prêtres, 3 diacres, 1 sous-diacre, 2 minorés et 9 tonsurés. Les prêtres furent MM. J. J. Hay, ancien élève de la Propagande, destiné au diocèse de Toronto ; C. Cassidy, L. Turcot, M. J. Timlin ; les diacres, MM. J. Leclair, C. F. C. Morrison, M. Dougherty ; le sous-diacre, M. P. Books.

—Son Excellence le Gouverneur, Sir Charles Bagot, est arrivée en cette ville samedi à 3½ heures de l'après-midi.

—Nous apprenons que M. le docteur Meilleur M. D de cette ville vient d'être nommé surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada, et M. Robert Murray, de Toronto, pour l'autre partie de la province. M. le docteur Meilleur, bien connu du public pour son zèle pour l'éducation, l'un des fondateurs du collège de l'Assomption, est auteur de plusieurs ouvrages élémentaires à l'usage de la jeunesse. (Aurore).

Nous lisons dans la *Gazette religieuse de Québec* du 19 courant :

Mgr. l'évêque de SYDNEY a administré ce matin, à la cathédrale, le sacrement de confirmation à 387 personnes.

Demain, quinzième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. de QUÉBEC, une messe pontificale sera célébrée à neuf heures, à la cathédrale, par Sa Grandeur. La messe sera suivie du *Te Deum*, etc.

—On lit dans le journal *The Tablet*, que Mgr. Fleming, vicaire apostolique de Terre-Neuve, devait partir de Dublin pour St. Jean (Terre-Neuve) vers la fin du mois dernier. Il amène avec lui cinq prêtres et sept religieuses

de l'ordre de la Miséricorde, toutes de Dublin. Il y a déjà dans l'île trente prêtres et un couvent de l'ordre de la Présentation.

PUSÉYSME A SHEFFIELD.—Le recteur puseyste de Leadenham, diocèse de Lincoln, a introduit dans son église une croix mobile, un autel avec des chandeliers et des cierges allumés. Il a administré l'eucharistie le matin de bonne heure, à la lumière des cierges, et orné le dos de son surplis d'une croix, ainsi que les formulaires de prières. La Litanie a été peinte en latin sur la voûte de l'édifice. L'évêque a donné l'ordre d'enlever tout cela.

(*Sheffield Iris.*)

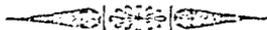
—On lit dans la *Feuille de Cambrai*, du 6 mars :

“On s'entretient beaucoup ici d'un acte de dévouement conjugal que nous nous empressons de publier.

“ Mme. Miollet, femme d'un militaire attaché comme sergent à une des compagnies de fusiliers de discipline, en ce moment en Afrique, était restée à Bouchain. Elle recevait fréquemment des lettres de son mari, et ces relations épistolaires trompaient au moins ses ennuis, l'aidaient à supporter l'éloignement d'un homme auquel elle était tendrement attachée, et la rassuraient sur sa santé. Ce moyen de sécurité vint à lui manquer ; plusieurs lettres lui parvinrent, et elles étaient écrites d'une main étrangère. On la rassurait cependant, on lui donnait une explication plausible de ce changement, en alléguant que le service était devenu incessant et ne laissait aucun moment de loisir. Mais qui peut tromper le cœur d'une mère ou d'une épouse ? Un triste pressentiment s'empara de Mme. Miollet et ne la quitta plus. “ Mon mari est malade, dit-elle un jour à sa famille ; peut-être est-il mourant ; je ne puis supporter l'idée qu'il est loin de moi en proie à mille souffrances ; je vais où m'appelle mon devoir.” Cela dit, elle n'hésite plus ; ses préparatifs sont faits, elle part et arrive à Alger, d'où elle se dirige sur Cherchell, poste militaire qu'occupe la compagnie de son mari. Là, toutes ses inquiétudes ne se trouvent que trop fondées ; elle apprend que son mari est gisant dans un hôpital ; mais nul ne peut lui indiquer le grabat qui a reçu le malade, et il faut le reconnaître dans un lieu où tant d'hommes sont pélemèle, amaigris, défigurés, rendus méconnaissables par les douleurs et les privations.

“ Mme. Miollet parcourut ce triste refuge, elle examine l'une après l'autre les faces blêmes de chacun des malades, des moribonds et même des cadavres. Vaines recherches ! aucune de ces figures livides ne lui présente les traits de l'infortuné qu'elle cherche ! Elle se livre au désespoir ; elle interroge de nouveau les hommes de service ; ils affirment derechef que le sergent a été admis dans l'hôpital, mais ils ne peuvent donner que cet unique et vague renseignement. La pauvre femme recommençait en gémissant ses douloureuses explorations, ses yeux égarés planaient sur ses nombreuses couches symétriquement rangées. Tout-à-coup un petit chien qu'elle avait amené avec elle bondit et s'élança sur le lit d'un malade auquel il prodigua mille caresses. O bonheur ! dans ce malade il a reconnu son maître, son instinct ne l'a point trompé ; guide sûr et fidèle, il réunit les deux époux. Mais dans quel état était le sergent ! déjà il était privé de connaissance, il était près d'expirer.

“Cet événement inespéré produisit sur le moral du malade le plus heureux effet ; il revint à lui, reprit quelques forces, et grâces aux soins multipliés et assidus de sa femme, il put entrer en convalescence. Cependant il était en proie à une fièvre qui le minait insensiblement. Quelques démarches furent nécessaires pour obtenir un congé ; elles furent accueillies, et quelques jours après, le sergent et sa femme revenaient en France munis d'un congé de six mois. A mesure que le vaisseau approchait des rivages de France, le malade sentait ses forces remître, la fièvre devenait moins opiniâtre ; elle cessa quand il mit le pied sur le sol de la patrie. Ils arrivaient enfin à Cambrai il y a une quinzaine de jours ; mais le sergent était encore tellement exténué, que ses amis et ses parens le reconnurent à peine. Déjà cependant il est aujourd'hui presque entièrement rétabli. Il est inutile d'insister sur les fatigues que l'excellente Mme. Miollet a éprouvées pendant son long voyage ; mais son dévouement suffisait à tout : il semblait que ses forces eussent décuplé. Aujourd'hui elle montre une modestie qui n'a d'égale que la courageuse et inébranlable persévérance dont elle a fait preuve.



L'AUMONIER DU RÉGIMENT.

Les années de la république et de l'empire, qui, par la permission de Dieu, ont accompli tant de faits glorieux, siers et longtemps de leurs éclatans succès, avaient trop oublié, comme la nation qui elles représentaient sur les champs de bataille, celui qui peut dispenser la victoire. Leur désespoir fut grand au jour des revers, parce que le nom du Très-Haut n'était ni sur leurs drapeaux, ni dans leurs cœurs. Les désordres de la révolution française avaient porté leurs fruits, et les déplorables doctrines philosophiques qui les avaient enfantés n'avaient rien perdu de leur désastreuse influence. La religion, nominativement rétablie dans son culte et ses ministres, n'exerça point, durant ce temps de deuil pour la foi, une influence assez indépendante du principe du gouvernement, pour s'opposer victorieusement aux envahissemens toujours croissans des progrès de l'incrédulité. Les armées de la restauration, composées des glorieux élémens de la grande armée, héritèrent de cette répulsion vague qui existait en France contre la bienfaisante intervention de la religion hors de ses temples. Les soldats, et surtout ceux que d'honorables et vieux services désignaient à la reconnaissance du pays, ne virent pas, sans éprouver un profond mécontentement, le rétablissement, dans les divers corps de l'armée, de l'antique et prévoyante institution des aumôniers, qui remonte au règne de Charlemagne.

L'anecdote qu'on va lire, et qui repose sur les faits les plus authentiques, servira à prouver à la fois, d'une manière touchante, et l'injustice de cette haine aveugle, et l'heureuse influence que la religion peut exercer sur les esprits les plus prévenus.

Au commencement de 1817 il y avait en garnison à Amiens un régiment de dragons, remarquable par sa belle tenue ; il était en partie composé de vieux soldats qui avaient fait la longue et sanglante guerre de la Péninsule. Sur la demande du nouveau colonel, un aumônier fut attaché à ce beau corps. Cette circonstance excita aussitôt de vives rumeurs parmi les soldats : dans

la profonde ignorance où ils étaient pour la plupart des premiers enseigne-mens de la religion, ils n'envisagèrent cette sage mesure que comme une sorte d'outrage fait à la dignité militaire, comme un attentat à la liberté de leur conscience ; elle servit de texte aux quolibets et aux plaisanteries les plus inconvenantes, et donna même lieu à des menaces inquiétantes.

Celui de tous qui se distingua le plus, au milieu de ce débordement général de mauvaise humeur et de colère, fut le maréchal-des-logis Bertrand, dont les longues moustaches commençaient à grisonner et qui portait fièrement sur sa poitrine la croix de la Légion-d'Honneur, obtenue par lui pour une action d'éclat sur le champ de bataille, et trois chevrons d'or sur le bras gauche, qui atestaient ses longs services. Cet homme, d'une taille colossale et dont le visage, sillonné par les profondes cicatrices d'anciennes blessures, portait l'empreinte de cette mélancolie austère naturelle aux vieux soldats, était respecté comme le drapeau du régiment, et exerçait sur ses camarades une grande influence. Tous les mécontents se groupèrent autour de lui, et il fut résolu que l'aumônier essaierait de leur part tant de rebuts et d'humiliations, qu'il renoncerait de lui-même à des fonctions devenues trop pénibles.

L'ecclésiastique qui venait parmi ces soldats remplir son évangélique mission de conciliateur et de paix, était un jeune homme nouvellement promu aux ordres sacrés, et que, pour obéir à des considérations dont on comprendra la couvenance, nous appellerons l'abbé Lubbert. Destiné d'abord lui-même à la carrière militaire, élève de l'école Polytechnique, la grâce était venue visiter le nouvel aumônier au milieu des graves études pratiquées dans cette institution célèbre. Homme doux et bienveillant, mais aussi homme de courage et de science, l'abbé Lubbert, connaissant d'avance les irritans préjugés qui allaient l'accueillir dans la carrière à laquelle il se dévouait, ne se laissa point effrayer par les symptômes menaçans d'un orage que sa conscience lui ordonnait de braver.

La conduite de l'abbé Lubbert, pleine de prudence et de charité, ne tarda pas, sinon à désarmer la haine, du moins à prouver l'exagération des craintes que sa présence avait soulevées. Il se borna à remplir strictement les devoirs de son ministère et évita de fournir des armes à la calomnie et à la mauvaise foi en manifestant un zèle qui était sans doute dans son cœur, mais que d'intempestives démonstrations auraient pu compromettre au sein de ce troupeau si peu préparé à recevoir sa parole. Il se conforma ainsi aux augustes enseignemens du Sauveur, en ne semant point le bon gain parmi les ronces du chemin, en ne jetant point la vérité au hasard dans un champ stérile où elle n'aurait pu germer. En conséquence il ne se montra pas trop empressé à exciter dans des cœurs glacés la douce et féconde chaleur de la foi ; il attendit tout du temps et de sa persévérance, se reposant sur Dieu du soin de lui créer des œuvres pour sa charité.

Croira-t-on cependant qu'une réserve aussi sage aliéna plus de cœurs à l'abbé Lubbert que n'aurait pu le faire un zèle imprudent et outré !... Assaible et poli avec tous ceux qui lui adressaient la parole, il n'allait point au-devant des hommes, non par défiance de lui, ni par crainte des autres, mais seulement dans l'espoir de faire disparaître peu à peu les préventions attachées autour de lui au saint habit qu'il portait. On l'accusa d'une honteuse duplicité, et l'on mit sur le compte d'une dissimulation profonde la religieuse

candeur de sa prudence. D'un autre côté, le colonel du régiment, mu sans doute par quelque intérêt humain plus vif et plus prononcé qu'un sentiment vraiment religieux, s'avisait de reprocher à l'abbé Lubbert le peu de zèle qu'il mettait à répandre parmi les soldats l'instruction religieuse, recommandée, disait-il, par les circulaires du ministre de la guerre. Le ministre de Dieu et de la paix lui répondit avec douceur, mais avec dignité, que la religion ne pouvait être ni enseignée ni suivie comme une chose de discipline militaire; que, quant à lui, il s'applaudissait chaque jour du succès de la marche qu'il avait adoptée dans les graves intérêts dont il était le dépositaire : car le petit nombre de cœurs qu'il avait conquis à Dieu, lui étaient du moins volontairement et sincèrement dévoués.

On avait parlé à l'abbé Lubbert de l'influence de Bertrand et de l'importance que son exemple pouvait avoir aux yeux de ses camarades ; il songea à conquérir cet homme : le mot n'est pas exagéré quand on se fait une idée de l'âpreté de caractère et des longues habitudes anti-religieuses du jeune maréchal-des-logis ; mais Dieu devait au jeune aumônier la récompense de son évangélique patience, et il ne tarda pas à la lui accorder. Deux événements, funestes en apparence, qui arrivèrent à peu de distance l'un de l'autre donnèrent à l'abbé Lubbert l'occasion de remporter une victoire signalée sur les ennemis de la religion.

Depuis l'arrivée de l'aumônier au régiment, Bertrand n'avait pas cessé de déployer contre lui une opposition tellement injurieuse, que les lois de la discipline militaire l'auraient châtié sévèrement si l'abbé Lubbert n'eût couvert ses fautes d'une indulgence toute chrétienne. Jamais le maréchal-des-logis ne saluait l'aumônier quand il passait auprès de lui ; et lorsqu'il commandait le poste de garde à l'entrée du quartier, il donnait l'ordre à la sentinelle de se détourner quand il se présenterait, afin de ne pas lui rendre les honneurs militaires auxquels il avait droit. Puis, quand l'abbé, tristement affecté de ces preuves d'un hostile mépris, avait fait quelques pas, il était poursuivi par des éclats de rire ironiques et d'insolentes huées. Mais Bertrand poussa plus loin l'aveugle brutalité de sa haine. Un jour, le maréchal-des-logis, chargé de porter quelque ordre de ses chefs, sortait à cheval du quartier ; il aperçut l'aumônier à peu de distance de l'entrée. Il était fort habile à manier son cheval ; il le fit caracoler et se dresser, comme si un caprice de cet animal l'empêchait sur son expérience, et il le dirigea contre l'abbé, qui fut rudement renversé et reçut à la tête une large blessure. Quelques soldats accoururent et le relevèrent tout sanglant, tandis que son meurtrier s'éloignait en riant. Mais l'aumônier, quoiqu'il souffrit cruellement durant plusieurs jours, ne fit point connaître la véritable cause de son accident, et Bertrand, qui, connaissant bien les suites naturelles que ce guet-apens devait avoir pour lui, se préparait à les subir, put se vanter impunément à ses camarades de cet exploit contre un prêtre auquel dans la langue hypocrite des casernes, il donnait un autre nom !

(A continuer.)